

ZOOM sur la plateforme de facture électronique ...



Tableau de bord Mon activité Notifications

- Factures fournisseurs >
- Factures clients >
- Gestion des Z de caisse >
- Gestion des tiers >

Factures clients traitées

Montant total HT	8 783,36 €
Montant total TTC	9 964,34 €

★ Top 5 clients

SCIC#####	4241,53 €
FREDERIC#####	2122,55 €
BENOIT#####	1496,55 €
ETIENNE#####	1171,05 €
DAVID#####	932,66 €

Factures fournisseurs traitées

Montant total HT	27 606,30 €
Montant total TTC	33 412,33 €

★ Top 5 fournisseurs

ESSENCE	18 413,98 €
AEB SAS	9 362,52 €
LEGAL	6 089,79 €
MARCHE	3 086,42 €
BANQUE XXX	399,24 €

CERFRANCE GARONNE ET TARN
110 Avenue Marcel Unal
82017 MONTAUBAN CEDEX
05.63.21.01.01
garonne-et-tarn.cerfrance.fr

© AddStock - * Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimeur: Cépypol - Date: Graphisme AGC GARONNE ET TARN - SIRET: 7771736520047 APE: 6920Z





La facture électronique c'est pour bientôt!

**Julie est zen.
Elle est cliente-adhérente Cerfrance.**



Pourquoi choisir la plateforme Effinum créée par Cerfrance ?

CONSEIL & EXPERTISE COMPTABLE

À partir du 1^{er} septembre 2026, toutes les entreprises assujetties à la TVA seront soumises aux mesures prévues par la réforme de la Facture Électronique mise en place par l'État.

Une facture électronique n'est pas une simple facture PDF envoyée par mail. C'est une facture émise, transmise, reçue et conservée sous une forme numérique structurée et normalisée (pour les TPE et PME: le format Factur X). La transmission se fera obligatoirement via une plateforme certifiée (publique ou privée).

Les TPE PME concernées par cette réforme devront être en mesure, au 1^{er} septembre 2026, de recevoir des factures électroniques à la norme Factur X de la part de leurs fournisseurs.

Si votre entreprise est concernée par cette réforme, vous devrez donc impérativement avoir choisi une plateforme dématérialisée pour recevoir et gérer vos factures fournisseurs. Ce choix sera matérialisé sur l'annuaire national des entreprises géré par l'État.

Pour vous accompagner, le Réseau Cerfrance a conçu et mis en place la plateforme *Effinum*. Elle a été créée pour vous garantir un niveau de sécurité sans compromis.

La plateforme *Effinum* est candidate PDP (Plateforme de Dématérialisation Partenaire) auprès de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Une fois la certification obtenue, celle-ci sera listée dans l'annuaire national des entreprises.

Pourquoi faire le choix de cette plateforme ?

Pour gérer la mise en place de cette réforme, la plateforme vous apportera les avantages suivants :

- Une solution **intégrée** à votre portail clients Cerfrance. Vous faites ici le choix de la **simplification**. Vous restez dans votre environnement digital Cerfrance.
- Une solution **fluide, efficiente** et **complète**. Outre ses futures fonctions de PDP, la plateforme *Effinum* proposera des fonctionnalités complémentaires telles que:
 - ➊ les services de paiement des factures émises,
 - ➋ les services de paiement des factures reçues,
 - ➌ la gestion de droits spécifiques au sein de votre entreprise (autorisation à accepter, à refuser, à payer une facture... en fonction d'un profil utilisateur),
 - ➍ l'émission des factures hors périmètre de la réforme (vers les non-assujettis à la TVA, les particuliers, les associations ou vos clients internationaux),
 - ➎ la gestion de vos relances factures clients,
 - ➏ la réception de vos factures internationales,
 - ➐ l'intégration avec les processus de facturation et traitement comptable pour faciliter la réalisation de votre comptabilité.

Votre comptable aura accès en consultation uniquement à l'ensemble de vos factures, ce qui rendra la relation et les échanges fluides et rapides.



Si vous n'êtes pas équipé d'une solution de facturation, un logiciel de facturation qui sera conforme à la norme Factur X est dès à présent accessible dans votre portail clients.

Si vous êtes doté d'une solution de facturation conforme à la norme Factur X, vous pourrez la paramétriser pour qu'il utilise la plateforme *Effinum* comme plateforme de référence et ainsi suivre vos factures et les envoyer automatiquement à votre comptable.

● **Une conformité** aux normes fixées par l'État pour cette réforme

● **Une centralisation** de toutes vos factures sur un même espace, partagé avec votre comptable et consultable à tout moment dans votre portail clients. Dans ce cadre, le dialogue avec votre comptable est facilité.

● **Une confidentialité** de vos données : Cerfrance s'engage à ce que vos données ne soient pas transmises à des tiers, elles resteront votre propriété.

● Cette centralisation permettra à Cerfrance de valoriser vos données de facturation (fournisseurs et clients) **en temps réel** à des fins de pilotage, **suivi de votre trésorerie** et **suivi de l'activité** de votre entreprise.

● **Une mise en œuvre avec un accompagnement clients**: nous vous accompagnons tout au long de cette réforme pour vous permettre de réussir votre transformation digitale. Vous n'êtes pas livré à vous-même.

● **Sécurité de vos données**: vos factures seront conservées 10 ans dans un espace sécurisé sur des serveurs situés en France.

Des bénéfices multiples

- **Gain de temps de la gestion de vos factures par l'automatisation.**
- **Un seul outil de réception et de classement des factures.**
- **Encaissement accéléré de vos factures**
- **Connaissance de l'activité en temps réel**